

Exploiter les talents dans les régions d'Europe

2023/2044(INI) - 23/11/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 401 voix pour, 39 contre et 109 abstentions, une résolution sur la mise à profit des talents dans les régions d'Europe.

Le Parlement a salué la communication de la Commission intitulée «Mettre à profit les talents dans les régions européennes», qui constitue le premier résultat clé de l'Année européenne des compétences, ainsi que son objectif général de promotion, de rétention et d'attraction des talents en vue de transformer toutes les régions en lieux dynamiques.

Test rural et réflexe «RUP»

Les députés ont demandé que la politique de cohésion soit dotée de nouvelles ressources budgétaires en vue de faire face aux défis à venir. Ils estiment qu'il est fondamental de mettre en œuvre le concept de «test rural», qui doit comprendre l'évaluation de l'impact démographique, de la proximité et de l'accessibilité des services publics, de la question de la création d'emplois de qualité, de l'impact sur le cadre éducatif et de formation et de l'impact selon le genre sur les zones rurales lors de l'élaboration des politiques de l'Union. Ils ont également souligné que les stratégies et mécanismes présentés par la Commission dans sa communication doivent adopter un «réflexe RUP», c'est-à-dire une prise en compte systématique des spécificités des régions ultrapériphériques dans les initiatives et propositions législatives de l'Union.

La Commission est invitée à proposer une directive garantissant des normes de qualité minimales, y compris des règles sur la durée et la rémunération juste des stages sur le marché du travail ouvert, ainsi que sur l'accès à une protection sociale lors de tels stages, afin de garantir des conditions de vie décentes.

Semestre européen

Le Parlement s'est félicité de l'introduction du principe consistant à «**ne pas nuire à la cohésion**», selon lequel «aucune action ne doit entraver le processus de convergence ou contribuer aux disparités régionales». Il a invité la Commission à renforcer ce principe dans le cadre du Semestre européen et à associer les collectivités locales et régionales à toutes les étapes des procédures liées au Semestre européen et à ses recommandations par pays.

Les députés ont demandé à la Commission d'inclure dans les recommandations spécifiques par pays un **état des lieux de la cohésion** au niveau NUTS 2 dans les États membres, afin de surveiller le degré de convergence des régions accusant un retard vers la moyenne de l'Union. Les recommandations spécifiques par pays devraient fixer des objectifs sociaux mesurables et contraignants au niveau territorial.

Régions se trouvant dans un piège de développement des talents

Selon les données d'Eurostat, 46 régions de l'Union, soit 16% de la population de l'Union, se trouvent actuellement dans un piège de développement des talents, tandis que 36 autres régions de l'Union risquent de tomber dans un tel piège. Ces régions connaissent un recul accéléré de leur population en âge de travailler, présentent un nombre faible de personnes diplômées de l'enseignement supérieur et sont moins développées.

Le Parlement a plaidé pour l'établissement de **critères clairs et objectifs** pour la définition des régions qui se trouvent ou risquent de se trouver dans un piège de développement des talents. Il a invité la

Commission et les États membres à faire de ces régions une priorité essentielle de leur action et de leurs investissements. Il a souligné la nécessité d'inclure dans la catégorisation des régions risquant de tomber dans ce piège celles qui sont considérées comme «moins développées», telles que définies à l'article 108, paragraphe 2, du règlement portant dispositions communes.

Mécanisme de développement des talents

Les députés ont demandé à la Commission de créer un groupe de travail responsable du déploiement du mécanisme de valorisation des talents. Ils estiment que les politiques élaborées au titre de ce mécanisme devraient principalement porter sur la création de marchés du travail et de la formation de haute qualité, la création de nouvelles perspectives d'emploi offrant des salaires attractifs, la garantie de conditions de vie décentes, l'octroi d'une aide aux régions pour attirer des fonds européens, l'optimisation des infrastructures et des services publics, la promotion de la diversification économique, la création d'environnements économiques attractifs et la cohésion sociale.

Lutte contre la fuite des cerveaux

La résolution encourage les États membres et les autorités locales à mettre en place **des politiques et des stratégies** afin de lutter contre la fuite des cerveaux et de faire revenir les talents dans le contexte d'une gouvernance multi-niveaux. Les députés ont suggéré de faire participer toutes les parties prenantes concernées (autorités publiques, entreprises, universités, organisations non gouvernementales, etc.) à l'élaboration des outils les plus adaptés tels que des subventions pour les employeurs embauchant de jeunes talents et des talents qui retournent dans leur pays, des indemnités couvrant les frais de retour ainsi que des subventions pour le lancement d'une activité entrepreneuriale. Les députés estiment que des mesures incitatives devraient être prises afin de **garantir des logements décents** à des prix abordables, tant pour éviter le dépeuplement que pour encourager le retour des talents dans leur région d'origine.

Soutien financier

La Commission et les États membres devraient financer et promouvoir des projets en faveur de **l'accès des jeunes à la formation**, de la création d'emplois de qualité et de stages rémunérés garantis. Les futurs accords de partenariat devraient aligner les priorités spécifiques sur les besoins démographiques. Alors que les instruments existants apportent un soutien financier aux régions qui risquent de tomber dans un piège de développement des talents, il est recommandé, pour la nouvelle période de programmation, de créer **un fonds consacré à la lutte contre la fuite des cerveaux**.

Le Parlement a souligné le rôle central des États membres et des autorités régionales dans la **lutte contre les inégalités de genre** du monde de l'enseignement au monde du travail, et a sollicité par conséquent l'octroi d'une aide financière supplémentaire aux régions dans lesquelles le taux de participation des femmes au marché du travail est le plus faible, afin de favoriser l'égalité des chances.

La Commission et les États membres sont invités à financer et à promouvoir des projets spécifiques pour le développement d'initiatives visant à garantir que les jeunes, y compris ceux qui ont moins d'opportunités et qui sont issus de milieux socialement défavorisés, puissent accéder à **une éducation et à une formation professionnelle de qualité**, en mettant particulièrement l'accent sur les professions en manque de travailleurs ou à forte demande.

Migration

Les députés ont rappelé enfin la nécessité de définir une politique ambitieuse et durable en matière de migration légale et d'intégration au niveau de l'Union. Ils ont souligné qu'il est essentiel d'adopter une

approche stratégique d'intégration des ressortissants de pays tiers comme moyen possible pour stimuler la croissance locale, et ont salué les mesures qui facilitent une approche plus durable et inclusive de la mobilité de la main-d'œuvre.